



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### Afghanistan

Question écrite n° 113343

#### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur la présence de la France en Afghanistan. Alors que le président des États-unis a décidé de retirer d'ici 2012 33 000 soldats, il souhaiterait savoir si cette annonce remet en cause l'opportunité du maintien de nos troupes dans ce pays.

#### Texte de la réponse

Au sommet de l'OTAN à Lisbonne en novembre 2010, il a été décidé que le processus de transfert des responsabilités de sécurité aux autorités afghanes serait mené à bien d'ici à 2014. Le Président de la République a indiqué, le 23 juin 2011, que la France entamerait un retrait progressif de ses renforts envoyés en Afghanistan. Cette décision a donné lieu au rapatriement de plus de 400 militaires entre le 1er juillet et la fin de l'année 2011. La poursuite de la transition et le transfert graduel des responsabilités de combat permettront de planifier le retrait d'Afghanistan de 1000 soldats d'ici à la fin de l'année en cours, puis le retour de la totalité de nos forces combattantes dès la fin de l'année 2013. A l'issue de ce retrait, la France continuera à s'investir dans la formation de l'armée afghane. En outre, comme le prévoit le nouveau traité bilatéral d'amitié et de coopération signé le 27 janvier dernier, la France restera engagée aux côtés du peuple afghan dans des domaines clés de la coopération, tels que l'agriculture, la santé, l'éducation, les institutions et les infrastructures.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 113343

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants

**Ministère attributaire :** Défense et anciens combattants

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 juillet 2011, page 7009

**Réponse publiée le :** 3 avril 2012, page 2729